



CHARLEMAGNE

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE**

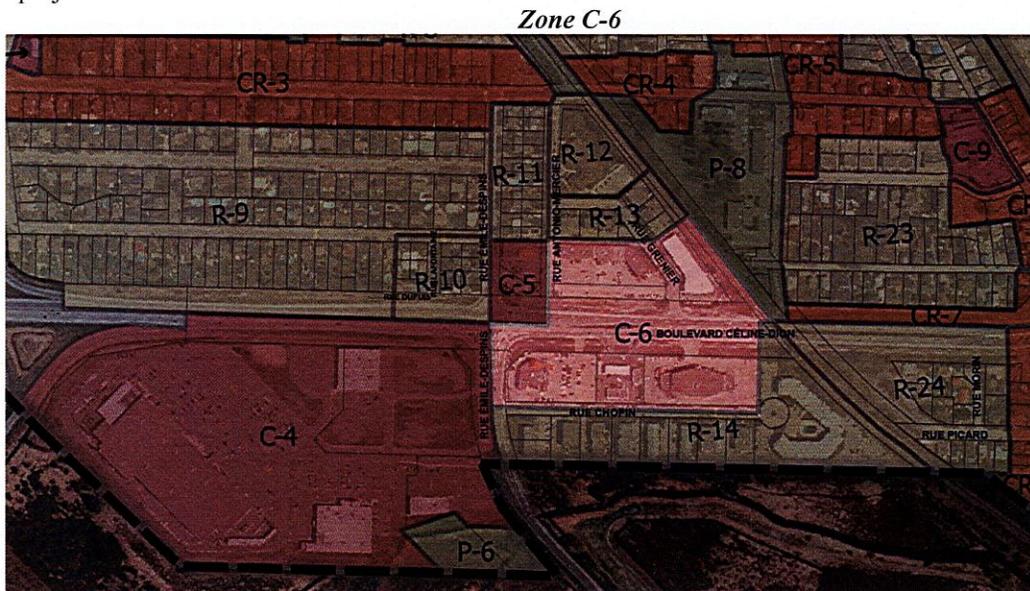
Premier projet de règlement no 07-384-21-14 amendant le règlement de zonage no 05-384-15

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 07-384-21-14 amendant le règlement de zonage numéro 05-384-15.
2. Ce règlement a pour objet :
 - a) Modifier la grille des spécifications de la zone C-6, afin d'augmenter le nombre d'étages minimum à 2 et une hauteur maximale de 10 mètres ;
 - b) Modifier la grille des spécifications de la zone C-6, afin d'augmenter le nombre d'étages maximum à 6 et une hauteur maximale de 24 mètres ;
3. NOTE SPÉCIALE : Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, le conseil municipal a ordonné par la résolution 20-07-118 que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la parution de l'avis public. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

4. Le projet concerne la zone C-6 :



5. Le premier projet de règlement et le plan de la zone C-6 sont disponibles sur le site internet de la ville, et ce, à l'intérieur de l'onglet avis publics. Il peut être également consulté à l'hôtel de ville, au 84 rue du Sacré-Cœur, aux heures habituelles d'ouverture.
6. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Charlemagne ce 16 juillet 2021

Olivier Goyet
Directeur général et greffier

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier Goyet, direction générale/greffier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 16 juillet 2021, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 16 juillet 2021.

Donné à Charlemagne ce 16 juillet 2021

Olivier Goyet
Directeur général et greffier